

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 29 mai 2023, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup> les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau, le directeur général, M. Michel Pinault et la directrice des Services juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe.

**Dépôt**

**Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal**

Soumis : rapport verbal de la greffière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2023-05-0460

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0461

**Rue Simonds Sud – Décret de travaux pour la décontamination des sols et le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc – Projet d'habitation abordable du Québec (PHAQ)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-043;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1143-2022 visant la création d'un programme complémentaire intitulé « Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) » lequel a été approuvé par la Société d'habitation du Québec, le 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Granby par sa résolution numéro 2022-05-0399 adoptée le 2 mai 2022 à contribuer au projet et la révision de cet engagement par sa résolution numéro 2023-05-0447, adoptée le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la dépense constitue l'un des engagements financiers de la Ville dans le projet de construction de logements sociaux de l'Office d'habitation Haute-Yamaska Rouville situé au 80, rue Simonds Sud;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de décréter des travaux de décontamination des sols de l'immeuble sis au 80, rue Simonds Sud et de prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Simonds Sud, entre les rues Fournier et Léon-Harmel en vue de desservir le terrain sur lequel sera érigé le projet d'habitation abordable du Québec (PHAQ) comptant 90 logements.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0462

**Modification de la résolution 2023-05-0358 – Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures d'eau (PRIMEAU 2023) – Réhabilitation de conduites d'eau potable et projet de séparation des réseaux des rues Maisonneuve et Bussière**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2023-063;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-05-0358 adoptée le 1<sup>er</sup> mai 2023 relativement au programme PRIMEAU 2023 pour la réhabilitation de conduites d'eau potable et du projet de séparation des réseaux des rues Maisonneuve et Bussière;

CONSIDÉRANT QUE des corrections doivent être apportées, tel que demandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville;

de s'engager à assumer l'entière responsabilité des travaux, ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Ville est donc responsable de tout dommage causé par ses employé(e)s, ses agent(e)s, ses représentant(e)s, ses sous-traitant(e)s ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et d'assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à la Ville en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

de s'engager à assumer toutes les dépenses engagées si la Ville ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts; et

de déposer la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0463

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de suspendre les heures d'ouverture des parcs dans les lieux de tolérance pour les personnes en situation d'itinérance**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Geneviève Rheault donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de suspendre les heures d'ouverture des parcs dans les lieux de tolérance pour les personnes en situation d'itinérance.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de suspendre les heures d'ouverture des parcs dans les lieux de tolérance pour les personnes en situation d'itinérance ».

2023-05-0464

**Adoption – Règlement numéro 1224-2023 modifiant le Règlement numéro 1154-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part de bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports de l'échangeur, intersection des routes 139 et 112, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$ afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 043 000 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 mai 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1224-2023 modifiant le Règlement numéro 1154-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part de bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports de l'échangeur, intersection des routes 139 et 112, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$ afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 043 000 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 mai 2023, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0465

**Adoption – Règlement numéro 1225-2023 modifiant le Règlement (avec modifications) numéro 1165-2022 établissant le Programme d'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements abordables servant à des fins résidentielles de la Ville de Granby (PALL-Granby) afin d'établir l'enveloppe budgétaire à 2 500 000 \$ pour l'année 2023**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 mai 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1225-2023 modifiant le Règlement (avec modifications) numéro 1165-2022 établissant le Programme d'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements abordables servant à des fins résidentielles de la Ville de Granby (PALL-Granby) afin d'établir l'enveloppe budgétaire à 2 500 000 \$ pour l'année 2023 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 mai 2023, soit adopté avec la modification suivante :

- remplacer le certificat du trésorier de l'annexe « 1 ».

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0466

**Adoption – Règlement numéro 1226-2023 autorisant une contribution municipale pour la construction de logements sociaux dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 900 000 \$ et un emprunt de 2 900 000 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 mai 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1226-2023 autorisant une contribution municipale pour la construction de logements sociaux dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 900 000 \$ et un emprunt de 2 900 000 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 mai 2023, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0467

**Adoption – Règlement numéro 1227-2023 décrétant une dépense et un emprunt concernant des travaux d'infrastructures de voirie, de trottoir, de piste multifonctionnelle, d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports et de la Mobilité durable d'un élargissement de la route 139, entre la route 112 et la rue Dufferin et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 1 980 500 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 mai 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1227-2023 décrétant une dépense et un emprunt concernant des travaux d'infrastructures de voirie, de trottoir, de piste multifonctionnelle, d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports et de la Mobilité durable d'un élargissement de la route 139, entre la route 112 et la rue Dufferin et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 1 980 500 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 mai 2023, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0468

**Période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M. Jaoud El kaabi, district 8**

M. Jaouad El kaabi demande si le lieu de tolérance près du cimetière Cowie fermera le 31 octobre 2023 à l'instar de celui au parc Yamaska. Il questionne également la mairesse à savoir si des intervenants effectueront des surveillances aux lieux de tolérance en tout temps. Finalement, il demande si les citoyens peuvent adresser leurs questions en anglais lors des séances municipales.

**2. M. André Kirouac, district 2**

M. André Kirouac souhaite que le drapeau des patriotes soit affiché lors de la prochaine Journée nationale des patriotes en 2024. Il demande également si c'est possible d'intégrer le drapeau du Québec parmi les drapeaux de Granby sur la balustrade à l'arrière du conseil municipal.

2023-05-0469

**Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

de lever la séance. Il est 19 h 18.

Adoptée à l'unanimité

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, directrice  
des Services juridiques et greffière